

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne – Franche-Comté

Avis n°2016 – 8

**Date :**  
15 décembre 2016

**Objet :** Plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de la Truchère - Raténelle 2016-2025

**Vote :** unanimité

Conformément à l'article R. 332-22 du code de l'environnement au titre de la gestion des réserves naturelles nationales, et sur la base des pièces du dossier transmis le 06/12/2016 par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et par le CEN Bourgogne, rédacteur du plan de gestion, les documents ont été examinés par le CSRPN lors de sa séance plénière du 15/12/16 afin que celui-ci formule un avis scientifique sur le renouvellement du plan de gestion.

Le CSRPN salue tout d'abord le travail accompli pour l'élaboration de ce 4<sup>ème</sup> plan de gestion. Plusieurs études sur le site permettent de disposer d'informations très intéressantes sur l'origine ou le fonctionnement de compartiments importants de la RN (Etang Fouget, Dunes, Tourbière de la Lioche).

### Sur le fond, le CSRPN :

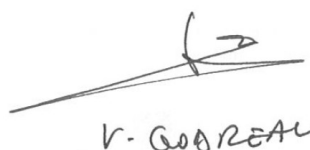
- Partage l'essentiel des enjeux et orientations sur les principaux compartiments originaux du site ;
- Rappelle que les milieux à privilégier dans le cadre de la gestion sont bien les milieux ouverts compte tenu de leur originalité en Bourgogne contrairement aux habitats boisés.
- Regrette toutefois que ne soit pas plus apparente la démarche d'évaluation des résultats des plans de gestion précédents et les réorientations qui en découlent.
- Valide le plan de gestion, moyennant l'intégration de corrections mineures.

### Sur quelques points particuliers, le CSRPN

- Pose la question de la pertinence des mesures proposées sur la tourbière de la Lioche, pour lesquelles le lien entre les éléments présentés de diagnostic et les mesures ne sont pas évidentes ;
- Demande une réévaluation du statut de *Thymus serpyllum*, taxon boréo-montagnard présent uniquement dans la RN en Bourgogne - expliciter la mention "Milieu artificiel" ;
- Demande une réévaluation du statut de certaines sphaignes, donc la rareté de certaines doit être modérée, *fuscum* et *russowii* ressortant nettement du lot ;
- Encourage la poursuite des études à but de connaissance dans la réserve, notamment sur les groupes peu connus (ok avec A.4.2, préciser Rhopalo + Hétérocère pour les lépidoptères) ;
- demande que les données patrimoniales issues d'études précédentes (précédents PG) sur différents groupes (Lichen, Hyménos, Coléos...) soient rappelées et mises en avant pour renforcer l'image de l'intérêt du site ;
- demande à ce que le matériel capturé dans le cadre de nouvelles études soit valorisé au mieux (captures collatérales d'Hyméno lors d'étude Syrpe par exemple) ;
- Demande que soient précisées les méthodes d'obtention de certains indicateurs de résultats (au moins les références) du tableau de bord (par exemple état de conservation des pelouses, niveau trophique des prairies, suivis des buttes à Sphaignes...).

Le Président du CSRPN

Vincent Godreau



V. GODREAU